

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1256

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2009-2010 - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur : Madame Vullien**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguët, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoïn), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Lung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1256**

commission principale : urbanisme

objet : **Aménagements fluviaux - Charte de partenariat 2008-2013 entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) - Convention de programmation opérationnelle 2009-2010 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1997, Voies navigables de France (VNF) et la Communauté urbaine collaborent à la valorisation des berges et des activités fluviales de l'agglomération au moyen d'une charte de partenariat qui est arrivée à échéance à la fin 2007.

Cette charte, renouvelée en 2002, a vu le lancement et la réalisation de nombreuses opérations souvent exemplaires et innovantes : le projet Confluence et les Docks, Berges du Rhône, réhabilitation de quais et création de haltes fluviales, etc.

Le principe de cette charte de partenariat était également de permettre à VNF de réinvestir localement une partie des redevances perçues sur l'agglomération lyonnaise.

Dans ce cadre et compte tenu des besoins en termes de remise en état des murs, perrés et pierres de rives des quais de Saône, la Communauté urbaine a participé à la réalisation de travaux de restauration de la façade fluviale sous maîtrise d'ouvrage VNF, sous la forme d'une subvention d'équipement à hauteur de 150 K€ par an.

Par ailleurs, en dehors de la charte, la Communauté urbaine a consacré directement 300 K€ par an pour la réalisation d'aménagements et d'équipements fluviaux.

*2008 : un document d'intention pour une année de transition*

VNF et la Communauté urbaine ont souhaité poursuivre leur partenariat sur une nouvelle période de 6 ans (2008-2013).

Dans le but de préparer une nouvelle charte, un document d'intention précisant les grands enjeux partagés et les orientations de développement prioritaires a été cosigné par monsieur le président de VNF et monsieur le président de la Communauté urbaine en juin 2008.

Afin d'assurer la continuité des interventions sur le fleuve et sans attendre la signature de la nouvelle charte, les deux partenaires ont reconduit, pour l'exercice 2008, les modalités de financement antérieures. Ainsi, le conseil de Communauté du 13 octobre 2008 a approuvé la participation financière de la Communauté urbaine au programme 2008 de travaux de remise en état du quai Pierre Scize, à hauteur de 150 000 € et individualisé l'autorisation de programme correspondante.

### Un nouveau partenariat 2008-2013

La nouvelle charte rappelle les grands enjeux liés au fleuve et détaille les orientations et les actions à mettre en œuvre prioritairement.

#### a) - Orientations thématiques :

- permettre à la population de poursuivre ses retrouvailles avec le Rhône et la Saône et encourager les nouveaux usages liés à l'eau,
- intégrer la dimension fluviale dans la politique touristique de l'agglomération,
- développer le transport fluvial de marchandises,
- contribuer à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à la culture du risque d'inondation.

#### b) - Orientations territoriales :

- développer un grand projet pour la Saône (projet directeur Rives de Saône, Agenda 21 territorial et projet-nature Val de Saône),
- poursuivre le projet Lyon Confluence et les Docks de Lyon,
- valoriser les grands territoires Anneau Bleu et vallée de la chimie.

Ces orientations répondent parfaitement aux enjeux du développement durable et aux axes stratégiques du plan de mandat.

L'investissement global au titre de la charte de partenariat est de 4,5 M€ sur 6 ans (2008-2013), financés à hauteur de 3,6 M€ par VNF et 0,9 M€ par la Communauté urbaine, selon le programme prévisionnel suivant :

Programme cofinancé (façade fluviale)	Montant prévisionnel	Calendrier prévisionnel						Total (en €)
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>murs de quais et perrés</b> remise en état sous maîtrise d'ouvrage VNF	<b>600 000</b>	300 000	300 000					<b>600 000</b>
<b>portique Sud Port Rambaud</b> déplacement et restauration montant estimé 590 000 € TTC plan de financement : FEDER 50 % + FNADT 5 % + Communauté urbaine 25 % + VNF 20 % coût résiduel VNF et GL (45 %)	<b>265 500</b>			265 500				<b>265 500</b>
<b>rives de Saône</b> opérations liées à la façade fluviale à définir	<b>900 000</b>				300 000	300 000	300 000	<b>900 000</b>
<b>autres opérations</b>	<b>34 500</b>					34 500		<b>34 500</b>
<b>sous-total 1</b>	<b>1 800 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>265 500</b>	<b>300 000</b>	<b>334 500</b>	<b>300 000</b>	<b>1 800 000</b>
dont participation Communauté urbaine		150 000	150 000	147 500	150 000	152 500	150 000	<b>900 000</b>
taux de participation		50,00 %	50,00 %	55,56 %	50,00 %	45,59 %	50,00 %	50,00 %

Programme VNF	Montant prévisionnel	Calendrier prévisionnel						Total
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
<b>murs de quais et perrés</b> remise en état	<b>100 000</b>	100 000						<b>100 000</b>
<b>Lyon Confluence / Port Rambaud</b> réseaux bateaux logement 2° tranche	<b>500 000</b>		500 000					<b>500 000</b>
<b>portique Nord Port Rambaud</b> restauration montant estimé 460 000 € TTC plan de financement : FEDER 50 % + Région RA 30 %+ VNF 20 % coût résiduel VNF (20 %)	<b>92 000</b>			92 000				<b>92 000</b>
<b>Lyon Confluence / Port Rambaud</b> mise en sécurité de 200 m d'estacade au port Rambaud (au droit de l'apponement paquebots et de la zone d'attente de l'alternat)	<b>650 000</b>			650 000				<b>650 000</b>
<b>rives de Saône</b> opérations à définir : réfection de perrés, patrimoine bâti, berges, ouvrages, etc.	<b>1 200 000</b>				400 000	400 000	400 000	<b>1 200 000</b>
<b>autres opérations</b>	<b>158 000</b>				54 000	54 000	50 000	<b>158 000</b>
<b>sous-total 2</b>	<b>2 700 000</b>	<b>100 000</b>	<b>500 000</b>	<b>742 000</b>	<b>454 000</b>	<b>454 000</b>	<b>450 000</b>	<b>2 700 000</b>
<b>total</b>	<b>4 500 000</b>	<b>400 000</b>	<b>800 000</b>	<b>1 007 500</b>	<b>754 000</b>	<b>788 500</b>	<b>750 000</b>	<b>4 500 000</b>

L'engagement financier de la Communauté urbaine correspond à la partie "restauration de la façade fluviale" du programme, d'un montant total de 1,8 M€ cofinancé à 50 % par chacun des partenaires.

La programmation prévisionnelle globale a été établie en concertation entre les deux partenaires et s'exécutera au travers de programmations opérationnelles de 3 ans (avec un bilan à mi-parcours), en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Pour la première période (2008-2010), il est rappelé qu'une programmation 2008 a déjà fait l'objet d'une réalisation complète (cf. ci-dessus). Pour 2009-2010, la programmation cofinancée portera sur la restauration des murs du quai Gillet et la réhabilitation des portiques Confluence, pour un coût total de 565 500 € avec une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 297 500 €.

Cette programmation 2009-2010 fera l'objet d'une convention d'application entre les partenaires.

Pour la période 2011-2013, une nouvelle convention d'application définira la programmation opérationnelle correspondante et sera soumise à l'approbation du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - la charte de partenariat 2008-2013 à conclure entre la Communauté urbaine et Voies navigables de France (VNF) pour la réalisation d'un programme global d'investissements de 4,5 M€, dont 1,8 M€ de travaux de restauration de la façade fluviale cofinancés à parité par les deux partenaires, soit une participation communautaire totale de 900 000 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 297 500 € au profit de VNF maître d'ouvrage dans le cadre de programmation opérationnelle 2009-2010,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et VNF définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

#### 2° - Autorise monsieur le président à signer :

a) - la charte de partenariat 2008-2013 avec Voies navigables de France,

b) - la convention de programmation 2009-2010.

3° - **Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale C.2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 1882 - Aménagements fluviaux 2009-2010 pour un montant de 297 500 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédit suivant : 223 750 € en 2010 et 73 750 € en 2011.

4° - **La dépense** d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010 et 2011 - compte 204 180 - fonction 831.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**